

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 37<sup>e</sup> année – N° 10 – Mercredi 18 mars 2015

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Arrêté concernant les résultats du scrutin fédéral du 8 mars 2015

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 14, alinéa 2, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques<sup>1)</sup>,

vu les procès-verbaux du scrutin fédéral du 8 mars 2015 concernant:

- L'initiative populaire du 5 novembre 2012 « Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt »;
- L'initiative populaire du 17 décembre 2012 « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie ».

arrête:

Article premier Les résultats du scrutin sont les suivants:

- Initiative populaire du 5 novembre 2012 « Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt »

Electeurs inscrits:	51'938	
Votants:	20'081	(38.66%)
Bulletins rentrés:	20'020	
Bulletins blancs:	195	
Bulletins nuls:	41	
Bulletins valables:	19'784	
Nombre des OUI:	8'477	(42.85%)
Nombre des NON:	11'307	(57.15%)

Cette initiative populaire est refusée dans le Canton du Jura.

- Initiative populaire du 17 décembre 2012 « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie »

Electeurs inscrits:	51'938	
Votants:	20'081	(38.66%)
Bulletins rentrés:	20'008	

Bulletins blancs:	177	
Bulletins nuls:	27	
Bulletins valables:	19'804	
Nombre des OUI:	1'170	(5.91%)
Nombre des NON:	18'634	(94.09%)

Cette initiative populaire est refusée dans le Canton du Jura.

Art. 2<sup>1</sup> Les résultats du scrutin fédéral du 8 mars 2015 sont communiqués à la Chancellerie fédérale.

<sup>2</sup> Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés sous pli recommandé au Gouvernement de la République et Canton du Jura, dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication du présent arrêté au Journal officiel (article 77 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques).

Art. 3 Le présent arrêté est communiqué au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 17 mars 2015

Certifié conforme.

Le Chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

<sup>1)</sup> RS 161.1

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 3 mars 2015

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de la protection civile Jura jusqu'à la fin de la législature 2011-2015:

- M. Charles Juillard, chef du Département des Finances, de la Justice et de la Police;
- M. Damien Scheder, chef de la Section de la protection de la population et de la sécurité;
- M. Nicolas Pétremand, chef du Service de la santé publique;
- M. John Mosimann, inspecteur cantonal à l'ECA Jura;
- M. Michel Baconat, maire de Haute-Ajoie;
- M. Michel Brahier, maire de Val Terbi;
- M. André Tschudi, maire de Le Bémont;
- M. Michaël Mouhay, commandant de l'OPC Jura.

La présidence de la commission PCi Jura est assurée par le chef du Département.

Le secrétariat est assuré par le commandant de l'OPC Jura.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

### Entrée en vigueur

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur

- a) au **1<sup>er</sup> janvier 2015**
  - de la modification du 17 décembre 2014 de la loi d'impôt (mesure OPTI-MA 120).
- b) au **1<sup>er</sup> mars 2015**
  - de la loi du 17 décembre 2014 relative à la compensation à l'égard des communes des effets financiers du programme d'allègement budgétaire OPTI-MA (mesure OPTI-MA 125);
  - de la modification du 17 décembre 2014 de la loi sur l'enseignement privé (mesure OPTI-MA 108).
- c) au **1<sup>er</sup> avril 2015**
  - de la modification du 17 décembre 2014 de la loi sur l'exécution des peines et mesures.
- d) au **1<sup>er</sup> août 2015**
  - de la modification du 17 décembre 2014 du décret sur les forêts (mesure OPTI-MA 65);
  - de la loi du 17 décembre 2014 portant modification des actes législatifs liés à l'externalisation des forêts domaniales (mesure OPTI-MA 64).
- e) au **1<sup>er</sup> janvier 2016**
  - de la loi du 17 décembre 2014 relative au calcul des prestations de l'Etat sujettes à condition de revenu (mesure OPTI-MA 126);
  - de la loi du 17 décembre 2014 portant modification des actes législatifs liés à des mesures d'économie dans le domaine de l'agriculture (mesure OPTI-MA 52);
  - de la modification du 17 décembre 2014 de la loi d'impôt (mesure OPTI-MA 115);
  - de la modification du 17 décembre 2014 de la loi sur l'école obligatoire (mesure OPTI-MA 85);
  - de la modification du 17 décembre 2014 de la loi d'impôt (adaptation de la déduction pour personnes âgées ou infirmes).
- f) au **1<sup>er</sup> janvier 2018**
  - de la modification du 17 décembre 2014 de la loi sur les finances cantonales (mesure OPTI-MA 131).

Delémont, le 3 mars 2015

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

## Ordonnance sur la protection contre les incendies et les dangers naturels et sur le ramonage Modification du 24 février 2015

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, arrête:

### I.

L'ordonnance du 18 novembre 2008 sur la protection contre les incendies et les dangers naturels et sur le ramonage<sup>1)</sup> est modifiée comme il suit:

#### Annexe 1, chiffre I (nouvelle teneur)

#### Annexe 1

#### Prescriptions et recommandations techniques, normes

Sont applicables les versions des prescriptions, recommandations techniques et normes en vigueur au moment de l'établissement du dossier

N°	Titre du document	Auteur	Réf.
	I. Protection contre les incendies		
1	Norme de protection incendie	AEAI	1-15fr
	Directives de protection incendie		
2	Termes et définitions	AEAI	10-15fr
3	Assurance qualité en protection incendie	AEAI	11-15fr
4	Prévention des incendies et protection incendie organisationnelle	AEAI	12-15fr
5	Matériaux et éléments de construction	AEAI	13-15fr
6	Utilisation des matériaux de construction	AEAI	14-15fr
7	Distance de sécurité incendie, systèmes porteurs et compartiments coupe-feu	AEAI	15-15fr
8	Voies d'évacuation de sauvetage	AEAI	16-15fr
9	Signalisation des voies d'évacuation-Eclairage de sécurité-Alimentation de sécurité	AEAI	17-15fr
10	Dispositifs d'extinction	AEAI	18-15fr
11	Installations sprinklers	AEAI	19-15fr
12	Installations de détection incendie	AEAI	20-15fr
13	Installations d'extraction de fumée et de chaleur	AEAI	21-15fr
14	Systèmes de protection contre la foudre	AEAI	22-15fr
15	Installations de transport	AEAI	23-15fr
16	Installations thermiques	AEAI	24-15fr
17	Installations aérauliques	AEAI	25-15fr
18	Matières dangereuses	AEAI	26-15fr
19	Méthodes de preuves en protection incendie	AEAI	27-15fr
20	Procédure de reconnaissance AEAJ	AEAI	28-15fr
21	Répertoire « Autres dispositions »	AEAI	40-15fr
	(...)		

### II.

La présente modification entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 24 février 2015

Au nom du Gouvernement

Le président: Michel Thentz

Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

<sup>1)</sup> RSJU 871.11

Département de la Formation,  
de la Culture et des Sports

### **Année scolaire 2015-2016 : journées cantonales de sport scolaire**

Sur la base des propositions présentées par l'Office des sports (OCS), le Service de l'enseignement arrête comme il suit les journées cantonales de sport de l'année scolaire 2015-2016 :

- A) Journées sportives organisées dans le cadre de la scolarité obligatoire
- B) Manifestations nationales

#### **A) Manifestations cantonales : journées sportives organisées dans le cadre de la scolarité obligatoire**

##### Athlétisme

- **Mercredi 23.09.2015** à Delémont
- Avec qualification pour les 11<sup>es</sup> années pour la Journée suisse de sport scolaire 2016
- Journée cantonale de sport scolaire
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 10 et 11 H

##### Jeux dans l'eau

- **Mercredi 25.11.2015 et jeudi 26.11.2015** à Porrentruy – Piscine du centre sportif des Tilleuls
- Journée cantonale de sport scolaire
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 7 et 8 H

##### Tournoi de tchoukball et de badminton

- **Mercredi 27.01.2016** à Porrentruy – Oiselier – Banné – Tilleuls et Sous-Bellevue
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons des degrés 8 et 9 H
- Equipes formées de 6 élèves (3 garçons / 3 filles – Mixité obligatoire: +/- 1 élève)

##### Basketball

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 23.03.2016** à Porrentruy – Oiselier, Tilleuls et Sous-Bellevue
- Manifestation réservée aux garçons 10<sup>e</sup> année H et aux garçons et aux filles 11<sup>e</sup> année H
- Avec qualification pour la Journée suisse de sport scolaire 2016 (pour la 1<sup>re</sup> équipe classée de 11<sup>es</sup> années G + F)

##### Minivolleyball

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 23.03.2016** à Delémont – Blancherie – Gros-Seuc
- Manifestation réservée aux filles 10<sup>e</sup> année H et aux garçons et aux filles 11<sup>e</sup> année H
- Avec qualification pour la Journée suisse de sport scolaire 2016 (pour la 1<sup>re</sup> équipe classée de 11<sup>e</sup> année G + F)

##### Football (7 x 7)

- **Samedi 21.05.2016** à Bassecourt, Courtételle, Delémont et Vicques (pas de championnat officiel ce jour-là)
- Organisation du tournoi de football à sept par le Département « Juniors » de l'AJF et l'OCS en vue de la participation, en juin 2016, à la Finale de la Coupe Crédit Suisse pour écoliers à Bâle
- Manifestation réservée aux garçons et aux filles des degrés 6 à 11 H

##### Jeux d'agilité et de coordination

- **Mercredi 15.06.2016 et jeudi 16.06.2016** à Bassecourt - terrain FSG
- Par équipe de 6 (mixité possible)
- Manifestation réservée aux filles et garçons des degrés 5 et 6 H

#### **B) Manifestations nationales**

##### Journée suisse de sport scolaire

Le lieu et la date de la Journée Suisse de Sport Scolaire 2016 ne sont pas encore connus. La République et Canton du Jura sera toutefois représentée dans les disciplines sportives suivantes: athlétisme – basketball – volleyball – gymnastique aux agrès.

##### Coupe Crédit Suisse pour écoliers: Bâle

Les vainqueurs des catégories 6, 7, 8, 9, 10 et 11<sup>es</sup> H « Garçons » et « Filles » du tournoi cantonal scolaire de football (samedi 21.05.2016) représenteront le Jura aux Finales de la Coupe Crédit Suisse pour écoliers à Bâle en juin 2016 (date définitive non encore arrêtée).

#### **C) Conditions générales de participation**

- Les directions d'école sont invitées à respecter les directives relatives à l'organisation des manifestations et compétitions sportives cantonales organisées par l'Office des sports dans le cadre du sport scolaire facultatif du 22 mai 1995.
- Les écoles facilitent la participation des élèves aux joutes cantonales de sport scolaire.
- Un-e enseignant-e **doit accompagner et encadrer** les élèves qui participent à ces manifestations sportives, et ce, du départ de la localité au lieu de la manifestation et retour. L'enseignant-e et les élèves utilisent **le même moyen de transport** (train ou car).
- Les écoles font en sorte que la participation à ces journées sportives crée le moins de perturbation possible dans le cours normal de l'enseignement. Tous les élèves et les enseignants-es qui ne sont pas concernés-ées par ces épreuves sont astreints à suivre ou à dispenser l'enseignement comme à l'accoutumée. Le cas échéant, un horaire spécial est mis en place.
- Les directions d'école et les enseignants-es sont priés-ées de prendre connaissance et de respecter les dispositions et droits de participation relatifs à chacune des manifestations.
- En cas **d'accident**, les participants sont placés **sous la responsabilité de l'école ou de la commune**.

#### **D) Inscriptions**

L'Office des sports transmettra, par messagerie électronique, au moins deux mois à l'avance, les informations concernant l'inscription à chacune des manifestations.

Le programme détaillé parviendra à toutes les équipes inscrites et/ou à tous les participants au moins deux semaines avant la manifestation.

#### **E) Organisation**

La responsabilité de l'organisation des Journées cantonales de sport scolaire incombe à l'Office des sports.

Delémont, le 27 février 2015

Département de la Formation,  
de la Culture et des Sports

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Le Bémont

#### Assemblée communale ordinaire, vendredi 17 avril 2015, à 20 h, à l'école du Bémont

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2014.
2. Ratifier les dépassements de budget et approuver les comptes 2014.
3. Discuter et décider la subvention communale pour la rénovation et l'aménagement d'appartements (M. Roland Noirat).
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de l'agence AVS de la commune municipale de Le Bémont.
5. Encrancement:
  - a) Discuter et approuver les modifications de surfaces;
  - b) Décider le mode d'encrancement;
  - c) Prendre connaissance de la liste des droits de pâture. Décider et approuver le prix minimum. Vente des droits supplémentaires.
6. Divers et imprévu.

Le règlement mentionné sous point 4 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Le conseil communal

### Châtillon

#### Assemblée communale extraordinaire, mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015, à 20 h, à la salle communale, Rte de Courrendlin 3, entrée nord

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Statuer sur la demande de naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal, présentée par M. José-Manuel Garcia, ressortissant d'Espagne, domicilié à Châtillon.
3. Prendre connaissance du projet d'aménagement de la place d'arrêt du bus postal situé à la route de Courrendlin, présentation des différentes variantes étudiées. Décider une variante et voter le crédit correspondant, soit Fr. 160'000.– ou Fr. 162'000.– ou Fr. 178'000.– ou 228'000.–. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider.
4. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et avant l'assemblée.

Le Conseil communal

### Courroux

#### Assemblée bourgeoise, lundi 30 mars 2015, à 20 h, au bureau communal, salle Le Colliard

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 24 janvier 2013.
2. Pierreberg
  - 2.1. voter un crédit de Fr. 220'000.– pour la transformation de l'entrée du restaurant, la

- construction de toilettes et le changement du chauffage.
- 2.2. décider du rachat de deux silos tranchés, selon convention du 10.04.2008 et voter la dépense par Fr. 57'750.–.
  - 2.3. accorder un cautionnement de reprise de Fr. 100'000.–, en collaboration avec la Fondation rurale de Courtemelon.
3. Discuter et consentir la création d'une réserve forestière sur la crête du Roc de Courroux au sens des lois fédérale et cantonale sur les forêts.
  4. Divers

**Observations:** Le procès-verbal et les dossiers relatifs aux objets N°s 2 et 3 mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courroux, le 18 mars 2015

Le Conseil communal

### Courtételle

#### Assemblée communale extraordinaire, mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015, à 20 h, à l'aula de l'école

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2014.
2. Prendre connaissance du dossier relatif à la révision du Plan d'aménagement local et approuver:
  - le plan de zones
  - le règlement communal sur les constructions
  - le plan des dangers naturels.
3. Ratifier l'acte notarié élaboré pour la concrétisation du Plan spécial «Clos des Chavons-Dessus» (La Rosière): Vente et cession immobilières, réunion, morcellement et constitution de servitudes foncières.  
Donner compétence au Conseil communal pour vendre les parcelles et en fixer le prix.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 45'000.– pour remplacer la camionnette de la voirie. A financer par les recettes courantes.
5. Divers et imprévus.

Le procès-verbal mentionné au point 1 peut être consulté au secrétariat communal.

Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au mardi 31 mars 2015.

Courtételle, le 13 mars 2015

Le Conseil communal

### Dampheux

#### Assemblée communale extraordinaire, jeudi 2 avril 2015, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 3'600'000.–, sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant scolaire au Collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu à l'école secondaire, donner compétence au comité de l'assemblée des délégués de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M<sup>me</sup> Renaud Grosjean Michèle, 1944, domiciliée à Dampheux, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la communal.
4. Discuter et approuver crédit supplémentaire de Fr. 70'000.– pour les travaux du nouveau lotissement «Sur les Curtils». Donner compétence au Conseil

communal pour traiter le financement & consolidation.

5. Discuter et voter pour des travaux d'amélioration de l'éclairage public
  - a) un crédit de Fr. 31'000.– pour l'aménagement le long de la route cantonale (direction Lugnez).
  - b) un crédit de Fr. 20'000.– pour l'aménagement le long de la route communale du Coinat  
Donner compétence au Conseil communal pour traiter financements & consolidations.

Dampheux, mars 2015

Le Conseil Communal

### Delémont

#### Décision du Conseil communal

Vu le plan spécial obligatoire N° 63 «Mexique Ouest-Secteur HAI», conformément à la convention relative au plan spécial signée le 23 avril 2002, attendu que la construction des équipements de détail prévus est aujourd'hui terminée, vu l'art. 88, al. 5, de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT), le Conseil communal constate que les immeubles N°s 2596 et 4794, en nature de route, propriétés de Florian Tarchini SA, sont devenus de plein droit la propriété de la Municipalité de Delémont qui en assurera l'entretien. La nouvelle situation sera inscrite au registre foncier.

Le Conseil communal

### Ederswiler

#### Grundeigentümer und Bevölkerung, Dienstag, 31. März 2015, 19:30 Uhr, im Mehrzweckgebäude

Gemäss Art. 35 Strukturverbesserungsgesetz vom 20. Juni 2001 lädt der Gemeinderat die interessierten Grundeigentümer und die Bevölkerung zu einer Informationsversammlung ein.

Das **Vorprojekt der Güterzusammenlegung**, mit Perimeterplan, Statutenentwurf und Kostenvoranschlag, wird vorgestellt.

Traktanden:

1. Eröffnung durch Gemeindepräsident
2. Orientierung durch das Landwirtschaftsamt und das Bundesamt für Landwirtschaft
3. Orientierung durch Herrn Bernard Studer, Büro Rolf Eschmann AG
4. Allgemeine Diskussion
5. Verschiedenes

Ederswiler, den 12. März 2015

Der Gemeinderat

#### Öffentliche Auflage des Vorprojektes

Gemäss Art. 33 Strukturverbesserungsgesetz vom 20. Juni 2001 werden folgende Akten vom **26. März bis zum 14. April 2015 auf der Gemeindeschreiberei** öffentlich aufgelegt:

1. Perimeterplan 1:5'000
2. Statutenentwurf
3. Vorprojekt 1:2'500
4. Technischer Bericht und Kostenvoranschlag

Die betroffenen Grundeigentümer können während der Auflagefrist schriftlich mit Begründung (Parzellennummern), nur gegen den Perimeterplan, bis zum 14. April 2015, bei der Gemeindeschreiberei Einsprache einreichen.

Ederswiler, den 12. März 2015

Der Gemeinderat

**Fahy****Assemblée communale, mardi 31 mars 2015, à 20 h, à la salle paroissiale**

Ordre du jour :

1. Discuter et voter un crédit de Fr. 3'600'000.–, sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant scolaire au Collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu à l'école secondaire, donner compétence au comité de l'assemblée des délégués de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux. Présentation du dossier par MM. Bandelier Patrick, Schaffter Vital et Hubleur Marcel.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Prendre connaissance du projet de construction d'un poulailler par MM. Theubet Michel & Lionel. Présentation du dossier par M. Georges Cesari.
4. Présenter, discuter et accepter la vente de 22'700 m<sup>2</sup>, à soustraire de la parcelle N° 188 « Combe l'Oiseau » du ban de Fahy, à MM. Theubet Michel & Lionel de Fahy, au prix total de Fr. 41'700.– selon les conditions fixées avec les acheteurs.
5. Divers et imprévus.

Fahy, le 16 mars 2015

Le Conseil communal

**Grandfontaine****Entrée en vigueur sur les émoluments**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Grandfontaine le 16 décembre 2014 a été approuvé par le Gouvernement le 17 février 2015.

Réuni en séance du 12 mars 2015, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

**Grandfontaine****Entrée en vigueur de la modification apportée au règlement d'organisation**

La modification de l'article 27, alinéa 2, du règlement communal susmentionné, adoptée par l'Assemblée communale de Grandfontaine le 14 décembre 2014, a été approuvée par le Gouvernement le 17 février 2015.

Réuni en séance du 12 mars 2015, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2015.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Le Conseil communal

**Rebeuvelier****Aménagement local**

Conformément à l'article 71 al. 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Rebeuvelier dépose publiquement durant 30 jours, soit du 19 mars 2015 au 17 avril 2015 inclusivement en vue de son adoption par l'Assemblée communale le dossier de l'aménagement local comprenant :

- le plan de zones;
- le règlement communal sur les constructions;
- le plan des dangers naturels.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal de Rebeuvelier, durant les heures d'ouverture.

Les oppositions, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Rebeuvelier jusqu'au 17 avril 2015 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au plan d'aménagement local ».

Rebeuvelier, le 16 mars 2015

Le Conseil communal

**Val Terbi****Dépôt public**

Lors de sa séance du 10 mars 2015, le Conseil général de la commune mixte de Val Terbi a adopté le règlement suivant :

– règlement sur les élections communales

Le règlement précité est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 20 jours dès la présente publication, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Le Conseil communal

**Vendlincourt****Entrée en vigueur du règlement d'impôt**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Vendlincourt le 18 novembre 2014, a été approuvé par le Service des communes le 17 février 2015.

Réuni en séance du 25 février 2015, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

**Publications des autorités administratives ecclésiastiques****Rebeuvelier****Assemblée des comptes de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 23 mars 2015, à 20 h, à la salle paroissiale**

Ordre du jour de l'assemblée :

1. PV
2. Comptes 2014
3. Divers

Le secrétariat

## Avis de construction

### Les Bois

Requérants: Monique & Pierre Boillat, Rue des Tilleuls 8, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Pierre Chatte, Au Village 16, 2345 La Chaux-de-Breuleux.

Projet: construction d'une maison familiale avec local technique, cave et couvert à voiture en annexe contiguë + poêle + PAC extérieure, sur la parcelle N° 1156 (surface 754 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Le Plane Percé ». Zone d'affectation: HAb – plan spécial Le Plane Percé.

Dimensions principales: longueur 13 m 50, largeur 12 m 45, hauteur 3 m 90, hauteur totale 6 m 30. Dimensions annexe: longueur 11 m 60, largeur 4 m 84, hauteur 2 m 85, hauteur totale 2 m 85.

Genre de construction: murs extérieurs: briques ciment. Façades: crépi, teinte claire + bardage bois (annexe). Couverture: tuiles, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 avril 2015 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 16 mars 2015

Le Conseil communal

### Les Breuleux

Requérants: Samuel & Tobias Schneider, Rue de l'Industrie 24, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: BT Samuel Schneider SA, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

Projet: transformation et rénovation d'un immeuble locatif avec 7 appartements, démolition annexe existante et construction d'une nouvelle annexe pour garages + construction d'une annexe pour dépôt et garages, sur la parcelle N° 2251 (surface 1637 m<sup>2</sup>), sise Grand'Rue 15. Zone d'affectation: CAb.

Dimensions principales (existantes): longueur 19 m 40, largeur 15 m 30, hauteur 10 m 46, hauteur totale 15 m 49. Dimensions annexe: longueur 9 m 60, largeur 6 m 20, hauteur 4 m 20, hauteur totale 6 m 12. Dimensions annexe dépôt/garages: longueur 11 m, largeur 15 m 30, hauteur 3 m 35, hauteur totale 5 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: moellons existants, isolation minérale intérieure. Façades: crépi, teinte blanche + Bardage bois, teinte grise. Couverture: tuiles terre cuite, teinte rouge.

Dérogation requise: Art. 64 al. 2 RCC – largeur lucarnes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 avril 2015 au secrétariat communal de Les Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 13 mars 2015

Le Conseil communal

### Courchapoix

Requérant: Jean Châtelain Sàrl, Rue Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Jean Châtelain Sàrl, Rue Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse et PAC, sur la parcelle N° 106 (surface 854 m<sup>2</sup>), sise à la route de Montsevelier. Zone d'affectation: Mixte, HA2.

Dimensions principales: longueur 14 m 10, largeur 9 m 72, hauteur 7 m, hauteur totale 7 m 80. Dimensions terrasse: longueur 18 m, largeur 6 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature métallique. Façades: bois naturel, teinte grisée + crépi naturel, teinte blanc cassé. Couverture: acier thermo-laqué, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 avril 2015 au secrétariat communal de Courchapoix où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 18 mars 2015

Le Conseil communal

### Courrendlin

Requérant: Municipalité de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Geotest SA, Birkenstrasse 15, 3052 Zollikofen.

Projet: mise en place de 5 ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs: 4 digues de protection et 1 filet pare-pierres, sur les parcelles N°s 1541 (surface 121'345 m<sup>2</sup>), 1700 (surface 1851 m<sup>2</sup>), sises à Choindéz. Zone d'affectation: 1541: ZA, Forêt / 1700: zone d'activités ABc.

Dimensions digue 1: longueur 105 m, hauteur 3 m. Dimensions filet 2: longueur 50 m, hauteur 3 m. Dimensions digue 3: longueur 20 m, hauteur 2 m. Dimensions digue 4: longueur 20 m, hauteur 2 m 50. Dimensions digue 5: longueur 15 m, hauteur 2 m 50.

Genre de construction: digues: en terre avec murs en blocs disposés de manière irrégulière / filet pare-pierres: ancrages zingués non-précontraints. Revêtement: digues: terre / filets pare-pierres: zingués, teinte gris clair.

Dérogation requise: Article 15 LFo.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 avril 2015 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 16 mars 2015

Le Conseil communal

**Courroux**

Requérant: Pepi Natale SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: Pepi Natale SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont.

Projet: construction d'un immeuble de 2 niveaux avec 2 appartements, balcons-terrasses et garage souterrain, sur la parcelle N° 4404 (surface 795 m<sup>2</sup>), sise à la rue de Bellevie. Zone d'affectation: MA.

Dimensions principales: longueur 14 m 85, largeur 13 m 25, hauteur 8 m 10, hauteur totale 8 m 10. Dimensions terrasse rez: longueur 12 m 80, largeur 4 m 80. Dimensions terrasse niveau 1: longueur: 12 m 80, largeur 3 m 07.

Genre de construction: murs extérieurs: briques, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Toiture plate, étanchéité, gravillons.

Dérogation requise: Non. Sous réserve de l'acceptation du Plan d'aménagement local.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 avril 2015 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 18 mars 2015

Le Conseil communal

**Delémont**

Requérant: Monsieur Bourquard Jean-Pierre, Rue des Vergers 30, 2800 Delémont. Auteur du projet: Monsieur Schindelholz Stéphane, Rue du 23-Juin 44, 2800 Delémont.

Projet: modification du permis de construire entré en force suite à l'arrêt du tribunal cantonal du 14 juillet 2014. Construction d'un sous-sol d'une surface identique au rez-de-chaussée autorisé par le permis de construire et construction d'une rampe d'accès au sous-sol, sur la parcelle N° 4563 (surface 1288 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Regains. Zone d'affectation: HA. Plan spécial N° 58 - Fenaison-Sud.

Description: sous-sol

Dimensions: longueur 22 m 25, largeur 20 m 85, hauteur 3 m 24.

Genre de construction: murs extérieurs: béton crépis. Façades: crépissage, couleur ocre.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 17 avril 2015 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Delémont, le 16 mars 2015

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

**Fahy**

Requérant: Swisscom Suisse SA, Route des Arsenaux 41, 1705 Fribourg. Auteur du projet: Amodus SA, Ch. du Petit-Flon 29, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Projet: changement des antennes sur une station de base de téléphonie mobile existante, sur la parcelle N° 634 (surface 2671 m<sup>2</sup>), sise à la route de Porrentruy. Zone d'affectation: MAa.

Dimensions principales: existantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 avril 2015 au secrétariat communal de Fahy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fahy, le 16 mars 2015

Le Conseil communal

**Haute-Ajoie / Chevenez**

Requérant: Frédéric Hostettler, Lomont 16, 2914 Damvant. Auteur du projet: Frédéric Hostettler, Lomont 16, 2914 Damvant.

Projet: aménagement d'un appartement en duplex dans la grange du bâtiment existant N° 45A, création d'une terrasse couverte en façade Sud, isolation toiture et pose d'une nouvelle chaudière à bois, sur la parcelle N° 261 (surface 1066 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Coin des Moulins ». Zone d'affectation: CA.

Dimensions principales (existantes): longueur 15 m 35, largeur 14 m 80, hauteur 3 m 90, hauteur totale 10 m 40. Dimensions terrasse couverte: longueur 4 m 62, largeur 4 m, hauteur 5 m 80, hauteur totale 7 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: bâtiment: moellons existants / Terrasse couverte: ossature bois. Façades: crépi existant, teinte blanche / Façade Ouest: bardage lames sapin, teinte brune. Couverture: tuiles terre cuite, teinte brune-noire (existantes).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 avril 2015 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Ajoie, le 12 mars 2015

Le Conseil communal

**Haute-Sorne / Courfaivre**

Requérants: Monsieur et Madame Del Rio Fabio et Capellàn Del Rio Ramona, Rue de la Faverge 11, 2853 Courfaivre. Auteurs du projet: Monsieur et Madame Del Rio Fabio et Capellàn Del Rio Ramona, Rue de la Faverge 11, 2853 Courfaivre.

Projet: aménagement de deux appartements en duplex et de dépôts dans la grange et l'écurie existante, rénovation des façades en bois, ouvertures de fenêtres en façades et de fenêtres type Velux en toiture

sur la partie grange, sur la parcelle N° 125 (surface 503 m<sup>2</sup>), sise à la rue de la Faverge. Zone d'affectation: Zone Centre C.

Dimensions bâtiment N° 11: inchangées. Dimensions 4 velux: largeur 90 cm, hauteur 120 cm. Dimensions 3 velux: largeur 70 cm, hauteur 90 cm. Dimensions 4 fenêtres: largeur 90 cm, hauteur 110 cm. Dimensions 4 fenêtres: largeur 90 cm, hauteur 50 cm. Dimensions 4 fenêtres: largeur 50 cm, hauteur 70 cm. Dimensions 4 fenêtres: largeur 70 cm, hauteur 110 cm. Dimensions 2 fenêtres: largeur 190 cm, hauteur 110 cm. Dimensions 1 fenêtre: largeur 230 cm, hauteur 110 cm. Dimensions 1 fenêtre: largeur 180 cm, hauteur 110 cm. Dimensions 1 fenêtre: largeur 140 cm, hauteur 130 cm. Dimensions 1 fenêtre: largeur 160 cm, hauteur 120 cm.

Genre de construction: murs extérieurs: structure existante (murs et toiture). Façades: isolation périphérique et revêtement en lames de bois (idem existant), couleur brune. Couverture: inchangée, couleur: inchangée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 20 avril 2015 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 16 mars 2015

Le Conseil communal

## Mervelier

Requérant: Didier Vermeille, Les Oeuches 10, 2827 Mervelier. Auteur du projet: Didier Vermeille, Les Oeuches 10, 2827 Mervelier.

Projet: construction d'une maison familiale à toiture plate avec couvert d'entrée, terrasse couverte, garage double, cheminée, PAC extérieure et panneaux photovoltaïques en toiture, sur la parcelle N° 511 (surface 1186 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Pré du Kœttelat». Zone d'affectation: HAa.

Dimensions principales: longueur 16 m 91, largeur 15 m 10, hauteur 6 m 82, hauteur totale 6 m 82. Dimensions terrasse couverte: longueur 9 m 28, largeur 3 m, hauteur 3 m 88, hauteur totale 3 m 88. Dimensions couvert entrée: longueur 6 m 80, largeur 1 m 20, hauteur 3 m 31, hauteur totale 3 m 31.

Genre de construction: murs extérieurs: construction bois isolée. Façades: crépi, teinte blanc cassé + revêtement métallique, teinte gris anthracite. Toiture plate végétalisée + panneaux photovoltaïques.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 avril 2015 au secrétariat communal de Mervelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 12 mars 2015

Le Conseil communal

## Mervelier

Requérant: Randy Bloque, Route de Montsevelier 22, 2827 Mervelier. Auteur du projet: Randy Bloque, Route de Montsevelier 22, 2827 Mervelier.

Projet: construction d'une maison familiale à toiture plate avec couvert d'entrée, terrasse couverte, garage double, cheminée, PAC extérieure et panneaux photovoltaïques en toiture, sur la parcelle N° 507 (surface 1188 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Pré du Kœttelat». Zone d'affectation: HAa.

Dimensions principales: longueur 16 m 91, largeur 15 m 10, hauteur 6 m 82, hauteur totale 6 m 82. Dimensions terrasse couverte: longueur 9 m 28, largeur 3 m, hauteur 3 m 88, hauteur totale 3 m 88. Dimensions couvert entrée: longueur 6 m 80, largeur 1 m 20, hauteur 3 m 58, hauteur totale 3 m 58.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée. Façades: crépi, teinte blanc cassé + revêtement métallique, teinte gris anthracite. Toiture plate végétalisée + panneaux photovoltaïques.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 avril 2015 au secrétariat communal de Mervelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 12 mars 2015

Le Conseil communal

## Porrentruy

Requérants: Monsieur et Madame Mamie Grégory et Lang-Mamie Stéphanie, Rue des Foyards 4, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Eggenschwiler AG Architekten, Ziegeleistrasse 61, 4242 Laufon.

Projet: construction d'une maison familiale de 6 pièces, sur la parcelle N° 2919 (surface 1737 m<sup>2</sup>), sise au chemin des Cras. Zone de construction HA: Zone d'habitation A.

Description: construction d'une maisons familiale de 6 pièces, avec une salle de fitness, une salle de télévision, un garage en sous-sol pour 3 places de parc et 3 terrasses. Aménagement des abords: aménagement de surfaces verte en gazon et de trois places de parc extérieures, plantation de haies et d'arbres. Accès piétons depuis le Nord de la parcelle et accès véhicules au sous-sol depuis le Sud.

Dimensions: longueur 24 m 07, largeur 22 m 16, hauteur 7 m, hauteur totale 7 m.

Genre de construction: murs extérieurs: briques/béton. Façades: crépis, pierre naturel, bois, teinte claire, bois. Toit: forme: plat. Couverture: végétalisation extensive, terrasse, teinte: vert, à définir. Chauffage: pompe à chaleur géothermique.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 11 mars 2015 et complétée en date du 13 mars 2015 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mardi 21 avril 2015 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 13 mars 2015

Le Service UEI

## Rossemaison

Requérant: Francis Chèvre, Rue du Jura 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: Enzo Créations Sàrl, La Combatte 90, 2905 Courtedoux.

Projet: construction d'un immeuble locatif avec 6 appartements, terrasses, balcons et coursive de distribution + couvert à voitures en annexe, sur les parcelles N<sup>os</sup> 150 (surface 890 m<sup>2</sup>) et 564 (surface 897 m<sup>2</sup>), sises au lieu-dit « Les Grands-Champs ». Zone d'affectation: HA.

Dimensions principales: longueur 28 m 38, largeur 11 m 30, hauteur 6 m 21, hauteur totale 7 m. Dimensions couvert voitures: longueur 17 m 20, largeur 6 m 20, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Couverture: Eternit, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 avril 2015 au secrétariat communal de Rossemaison où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 13 mars 2015

Le Conseil communal

## Vendlincourt

Requérant: Bernard Boinay, Milieu du Village 11, 2943 Vendlincourt. Auteur du projet: Bernard Boinay, Milieu du Village 11, 2943 Vendlincourt.

Projet: transformation d'une ancienne grange et aménagement d'un appartement + isolation + construction d'un escalier extérieur avec auvent et aménagement d'une terrasse, sur la parcelle N° 165 (surface 3050 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Milieu du Village ». Zone d'affectation: CA.

Dimensions principales: longueur 14 m 83, largeur 9 m 25, hauteur 8 m 15, hauteur totale 12 m 30. Dimensions terrasse: longueur 8 m, largeur 6 m 35, hauteur 3 m 07, hauteur totale 3 m 07.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante, non changé. Façades: bardage bois existant, teinte brune. Couverture: tuiles existantes, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 avril 2015 au secrétariat communal de Vendlincourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 11 mars 2015

Le Conseil communal

## Mises au concours

**JURA** **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Pour les besoins de l'entretien du réseau autoroutier (Unité territoriale IX) et en raison de l'ouverture complète du réseau A16, le Service des infrastructures met au concours des postes de

### Cantonnier-ère-s

**Mission:** Sous la responsabilité d'un chef-fe d'équipe, veiller à l'entretien et à la disponibilité du réseau autoroutier de l'Unité territoriale IX (A16), à la sécurité des usager-ère-s de l'autoroute en toute saison et ceci 24h/24.

Assumer, en équipe ou selon les cas individuellement, l'entretien complet de l'autoroute et de ses abords; balayage, vidange des dépotoirs, curage des canalisations, déblaiement de la neige et salage, remise en état des parapets de ponts, des barrières et des clôtures, nettoyage des routes et de leurs abords, fauchage des talus mécaniquement et manuellement, élagage des buissons et des arbres, pose et entretien de la signalisation, pose et remplacement des glissières de sécurité, etc.

Etre prêt-e à intervenir par tous les temps et toute l'année à des travaux d'entretien urgents. Prendre les premières mesures pour assurer la sécurité du trafic. Faire partie des équipes de piquet et d'intervention durant toute l'année et plus particulièrement assurer un service hivernal 24h/24.

**Exigences:** CFC d'un métier de la construction ou formation jugée équivalente avec quelques années d'expérience. Avoir de bonnes connaissances des travaux d'entretien et être titulaire d'un permis de conduire catégorie CE. Etre disponible, posséder des capacités avérées pour exécuter les multiples tâches de voirie dans des conditions ambiantes difficiles et avoir le sens du travail en équipe. Etre domicilié-e à moins de 30 minutes du Centre d'entretien de Delémont ou être disposé-e à déménager dans le périmètre requis.

**Traitement:** Classe 7.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Serge Willemin, inspecteur des routes, tél. 032/420 60 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Cantonnier-ère-s UTIX », jusqu'au 7 avril 2015.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Service de l'enseignement

### Mise au concours

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours le poste suivant:

#### ÉCOLES PRIMAIRES

(1<sup>re</sup> – 8<sup>e</sup> école primaire – HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE (CAP à l'enseignement préscolaire et primaire) ou titre jugé équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Traitement: selon l'échelle des traitements mensuels (U).
3. Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2015
4. **Date limite de postulation: 3 avril 2015**
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
  - une lettre de motivation;
  - un curriculum vitae;
  - une copie des titres acquis;
  - un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
  - un extrait de l'Office des poursuites;
  - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr).
6. Les postulations seront adressées, avec la mention «Postulation», à la présidence de la Commission d'école mentionnée ci-dessous.
7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction du cercle concerné.

#### CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE DELÉMONT

##### 1 poste à 70-90 %

(19-27 leçons hebdomadaires)

Degré: 3-8P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD), susceptible de déboucher sur un contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention «Postulation», à M<sup>me</sup> Sylviane Suvat, Présidente de la Commission d'école, Rue des Gaulois 7, 2800 Delémont.

Delémont, le 16 mars 2015

Service de l'enseignement

Service de l'enseignement

### Mise au concours

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours le poste suivant:

#### ÉCOLES SECONDAIRES

(9<sup>e</sup> – 11<sup>e</sup> HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement pour le degré secondaire 1 délivré par la HEP-BEJUNE (CAP jurassien à l'enseignement secondaire) ou titre jugé équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Traitement: selon l'échelle des traitements mensuels (U).
3. Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2015
4. **Date limite de postulation: 3 avril 2015**

5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
  - une lettre de motivation;
  - un curriculum vitae;
  - une copie des titres acquis;
  - un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
  - un extrait de l'Office des poursuites;
  - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr).
6. Les postulations seront adressées, avec la mention «Postulation», à la présidence de la Commission d'école mentionnée ci-dessous.
7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école concernée.

Remarque: la répartition des leçons se fera en tenant compte du profil des candidats-e-s, la polyvalence constituant un avantage.

#### CERCLE SCOLAIRE SECONDAIRE DES FRANCHES-MONTAGNES, ÉCOLE SECONDAIRE DES BREULEUX

##### 1 poste à 60 %

(16 leçons hebdomadaires)

Ce poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Degrés: 9<sup>e</sup> – 11<sup>e</sup> HarmoS

Disciplines: français (6), allemand (10)

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD), susceptible de déboucher sur un contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention «Postulation», à M. Albert Gonin, Président de la Commission d'école, Place du 23 Juin 36, 2362 Montfaucon.

Delémont, le 16 mars 2015

Service de l'enseignement

## JURASSICA

Dans le cadre de la création de son antenne universitaire en géosciences en partenariat avec l'Université de Fribourg, JURASSICA met au concours deux postes d'enseignant-e/chercheur-se en paléontologie et/ou stratigraphie

### Maître d'enseignement et de recherche (MER)

**Mission:** Enseigner les géosciences et participer aux cursus d'enseignements universitaires, superviser des mémoires d'étude aux niveaux Bachelor et Master, superviser des doctorats en collaboration avec l'Université de Fribourg. Faire de la recherche scientifique et développer des projets d'envergure internationale en paléontologie et/ou stratigraphie tout en intégrant le patrimoine géologique et paléontologique régional. Rechercher des financements externes pour le développement de projets scientifiques. Participer à la mise en place de la nouvelle antenne universitaire en géosciences de Porrentruy et fournir une expertise scientifique pour le développement des expositions et des satellites du JURASSICA Museum.

**Exigences:** Doctorat en paléontologie, géologie ou discipline associée. Une forte expérience dans la publication de travaux scientifiques dans des revues internationales. Motivation à participer au développement de l'antenne universitaire et disposition pour le

travail en équipe. Intérêt pour la diffusion du savoir et la vulgarisation des sciences à un large public.

**Entrée en fonction:** A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ou à convenir

**Lieu de travail:** JURASSICA Museum, Porrentruy

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de Damien Becker (conservateur du JURASSICA Museum). Email: [info@jurassica.ch](mailto:info@jurassica.ch), tél: 032 420 92 10

La présentation détaillée des profils recherchés est consultable sur [www.jurassica.ch](http://www.jurassica.ch)

Les dossiers des candidats doivent inclure une courte lettre de motivation avec les noms et contacts de deux références professionnelles, un curriculum vitae (2 pages max), une liste des publications, et une présentation succincte de leur programme de recherche futur, ainsi que des projets qu'ils souhaitent développer régionalement (2 pages max).

Les candidats doivent envoyer leur dossier le **19 avril 2015** au plus tard, en suivant les instructions indiquées ci-dessus. Les envois par courrier électronique sont fortement encouragés et doivent être adressés à: [info@jurassica.ch](mailto:info@jurassica.ch)

**Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE**  
**Service des Ressources Humaines**  
**Chemin de la Ciblerie 45**  
**2503 Bienne**  
**[service.rh@hep-bejune.ch](mailto:service.rh@hep-bejune.ch)**



La Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE met au concours pour la formation primaire le poste de:

### Responsable adjoint-e (80%)

#### Vos tâches

- Organiser la planification de la formation primaire
- Concevoir, planifier et mettre en œuvre des projets pédagogiques spécifiques
- Assurer le suivi pédagogique des étudiant-e-s en lien avec les équipes de formateurs
- Conduire le suivi institutionnel de la formation

#### Votre profil

- Capacités de communication et de collaboration
- Sens de l'organisation, de la concertation et de la collégialité
- Bonne compréhension des enjeux dans le domaine de la formation des enseignants
- Aptitudes d'analyse et d'élaboration de solutions

#### Nos attentes

- Titre de niveau universitaire (master ou titre jugé équivalent)
- Expérience reconnue dans le domaine pédagogique

#### Conditions d'engagement

- Taux d'activité: 80%
- Durée de l'engagement: indéterminée
- Lieu de travail: Porrentruy (Delémont dès août 2016)
- Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2015
- Cahier des charges à disposition sur notre site Internet [www.hep-bejune.ch](http://www.hep-bejune.ch)

#### Procédure

Votre dossier de candidature parviendra par courriel et/ou éventuellement dossier papier, jusqu'au 4 avril 2015, à M<sup>me</sup> Graziella Haegeli, responsable des ressources humaines, [service.rh@hep-bejune.ch](mailto:service.rh@hep-bejune.ch) ou chemin de la Ciblerie 45 - 2503 Bienne, avec la mention «POSTULATION RESPONSABLE ADJOINT». Pour tout complément d'information, contacter M. Raphaël Lehmann, responsable de la formation primaire, 032 886 98 15 ou [raphael.lehmann@hep-bejune.ch](mailto:raphael.lehmann@hep-bejune.ch).

Nous cherchons pour le secteur pédagogique:



### Enseignant-e-s spécialisé-e-s

Pour un poste correspondant à 12/28 et pour un poste correspondant à 7/28 (fractionnable et/ou cumulable avec les 12/28)

M<sup>me</sup> Patrizia Molo, responsable du secteur pédagogique, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, Tél. 032 421 16 00 / courriel: [patrizia.molo@perene.ch](mailto:patrizia.molo@perene.ch).

Nous vous invitons à remettre votre dossier de candidature, jusqu'au 17 avril 2015 à: Fondation Péréne, M<sup>me</sup> Patrizia Molo, responsable du secteur pédagogique, Ch. du Palastre 18, Case postale 2126, 2800 Delémont 2. Votre dossier comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie des diplômes et certificats de travail.

Davantage d'informations sur ce poste sont disponibles sur notre site internet: [www.perene.ch](http://www.perene.ch)

### Divers

#### Avis de mise à ban

- La parcelle N° 1261 du ban de Haute-Sorne-Bassecourt est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2'000.- au plus.

Porrentruy, le 25 février 2015

La juge civile: Madeleine Poli Fueg

Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt

#### Avis de dépôt public

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliorations structurelles (LAS) du 20 juin 2001 (RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt en accord avec le Service cantonal de l'économie rurale, dépose publiquement le dossier suivant:

#### 1<sup>re</sup> étape de travaux:

1. Rapport technique, devis et liste des ouvrages
2. Carte 1:25'000
3. Plan général 1:5'000
4. Plans de détail des ouvrages 1:1'000
5. Profils types des chemins et des haies

Lieu de dépôt: Bureau communal de Rocourt (pendant les heures d'ouverture)

Durée de dépôt: du jeudi 19 mars 2015 au mardi 7 avril 2015  
 Les objets ci-dessus sont déposés sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture et des articles 12 et 12a de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Les intéressés, sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 7 avril 2015 inclusivement, au bureau communal de Rocourt.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'art. 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Le dossier de la 1<sup>re</sup> étape de travaux sera présenté lors de l'assemblée des propriétaires du 30 mars 2015.

Rocourt, le 16 mars 2015

Le comité du SAF